
Numéro de novembre à l'intention des candidats

Dépôt financier

Tous les candidats doivent déposer l'[État financier – Rapport du vérificateur Candidat – Formulaire 4](#) détaillant les finances de votre campagne pendant la période initiale. Vous êtes tenu de le déposer même si vous n'avez pas amassé ou dépensé d'argent pour votre campagne et même si vous avez retiré votre candidature (ou si votre candidature a été révoquée).

La date limite pour le dépôt de vos états financiers auprès du greffier municipal est la suivante :

- Le **vendredi 31 mars 2023 avant 14 heures** pour les états financiers initiaux
- Le **vendredi 29 septembre 2023 avant 14 heures** pour l'état financier supplémentaire (uniquement si vous avez déposé le formulaire 6 pour prolonger votre période de campagne)

Des informations détaillées sur les exigences en matière de dépôt financier — y compris les rapports du vérificateur, les prolongations de la campagne et du dépôt, les excédents, la correction des erreurs, etc. — se trouvent dans les documents *Notice of Financial Filing Requirements & Penalties* et *Notice of Penalties and Refund of Nomination Filing Fee*.

Comment déposer votre état financier

Les candidats disposent de plusieurs options et outils pour déposer un état financier, notamment l'accès au [Système de dépôt financier électronique](#) (EFFS, Electronic Financial Filing System). L'EFFS facilite le dépôt des documents financiers en vous permettant de saisir et de suivre les contributions et les dépenses, et de générer un état financier dûment rempli à soumettre.

Dépôt électronique :

Si vous n'avez pas d'excédent, vous pouvez déposer votre état financier par voie électronique de l'une des manières suivantes :

- Utiliser l'EFFS pour saisir toutes les contributions et les dépenses, et générer l'état financier dûment rempli. Il vous permettra d'imprimer, de signer et de télécharger une copie scannée de cet état.
- Envoyer par courriel une copie signée, scannée et lisible de votre état financier à candidateinfo@toronto.ca.

Dépôt en personne :

Si vous avez un excédent à la fin de votre campagne ou si vous avez reçu des dons anonymes à verser au greffier municipal, vous devez déposer votre état financier en personne au bureau de Toronto Elections, à l'hôtel de ville, 100, rue Queen Ouest.

Les heures ouvrables du bureau sont du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30, à l'exception des jours fériés.

Programme de remises sur les dons

Si vous participez au [Programme de remises sur les dons](#), vous devez fournir à chacun de vos donateurs un formulaire de demande et de réception de la remise dûment signé.

Vous pouvez générer ce formulaire officiel par l'[EFFS](#), le signer, puis l'envoyer à vos donateurs.

Comme on l'indique dans le [numéro d'octobre 2022](#) Toronto Elections a lancé un [formulaire en ligne](#) qui permettra tant aux donateurs contribuant à la campagne de candidats qui participent au programme d'obtenir leur remise.

Veillez noter que, même s'ils utilisent le formulaire de demande en ligne, **les donateurs doivent mentionner les informations figurant sur le formulaire officiel de demande et de réception de la remise** que vous êtes tenu de leur envoyer, car il comporte un numéro de reçu unique qu'ils doivent saisir. Les candidats ne peuvent pas réclamer de remises au nom des donateurs.

Les donateurs qui ne désirent pas utiliser le formulaire en ligne peuvent toujours envoyer leur formulaire papier dûment rempli et signé au 89 Northline Road, Toronto (Ontario) M4G 3G1.

Prochaines dates clés

Le mardi 3 janvier 2023	<ul style="list-style-type: none">• Fin de la période initiale de la campagne• Dernier jour pour déposer un – Avis de prolongation de la période de campagne Formulaire 6
Le jeudi 30 mars 2023	<ul style="list-style-type: none">• Dernier jour pour demander à la Cour supérieure de justice de prolonger le délai de soumission de vos états financiers
Le vendredi 31 mars 2023 à 14 h	<ul style="list-style-type: none">• Date limite de dépôt de l'État financier – Rapport du vérificateur Candidat Formulaire 4

	<ul style="list-style-type: none">• Date limite pour aviser le greffier municipal de l'ordonnance judiciaire de prolongation des états financiers• Début (à 14 h 01) de la période de grâce de 30 jours pendant laquelle vous pouvez déposer votre état financier si vous payez des frais de retard de 500 \$
Le lundi 1^{er} mai 2023	<ul style="list-style-type: none">• Fin de la période de grâce de 30 jours pendant laquelle vous pouvez déposer votre état financier moyennant des frais de retard de 500 \$
Le jeudi 29 juin 2023	<ul style="list-style-type: none">• Date limite pour qu'un électeur admissible dépose une demande de vérification de conformité (si vous avez produit vos états financiers avant la date limite de dépôt initiale)